



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Vous souhaitez contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation au sein de l'UE ? Dans ce cas, venez travailler à la Commission européenne, où vous pourrez vraiment faire la différence !

Le personnel de la Commission est un groupe diversifié de personnes motivées pour contribuer à faire de l'Europe - et du monde - un endroit meilleur. Elles viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Des nationalités, des langues et des cultures différentes font de la Commission un lieu de travail dynamique et ouvert à tous.

NOUS OFFRONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES ET BIEN PLUS ENCORE :

- Des positions intéressantes et stimulantes avec de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles et la possibilité de télétravail - nous tenons à votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants ;
- Nous sommes également fiers d'être un employeur respectueux de l'égalité des chances et promouvons la diversité et l'inclusion.

Nous recrutons des profils très divers :

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, mais aussi toutes sortes de profils, y inclus des spécialistes dans les sciences naturelles, des linguistes, des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Pour en savoir plus [Priorité aux personnes — Travailler à la Commission européenne - Commission européenne \(europa.eu\)](#)



PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

La Commission européenne recrute souvent, en plus de ses fonctionnaires permanents, des agents non permanents. Il existe deux catégories d'agents non permanents :

- Des [agents temporaires](#) sont recrutés pour occuper des postes vacants pendant une période déterminée ou pour effectuer des tâches spécialisées.
- Des [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans une institution de l'UE), mais dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#)



Assistant en gestion de projets immobiliers pour les activités logistiques

À l'office pour les Infrastructures et la Logistique - Bruxelles Commission européenne

Référence de sélection : OIB/COM/2025/1360

Domaine : BÂTIMENTS et FOURNITURES (y compris logistique)

Où : OIB Unité LS.2 - « Transport, mobilité et services logistiques » - Bruxelles

Catégorie de personnel et groupe de fonction : Agent temporaire 2b/2d - Assistant

Programmes et projets

Grade : AST1-AST4

Manifestez votre intérêt jusqu'au : 02 juillet 2025 - 12h00 (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

L'Office Infrastructures et Logistique — Bruxelles (OIB) est responsable de la gestion des installations des bâtiments de la Commission à Bruxelles et de la gestion des infrastructures sociales à Bruxelles et sur le site du CCR à Ispra. La mission de l'OIB est de garantir un lieu de travail fonctionnel, sûr et confortable pour le personnel de la Commission et de fournir des services de soutien de qualité, fondés sur une approche axée sur le client, d'une manière respectueuse de l'environnement et présentant un bon rapport coût-efficacité.

L'unité OIB.LS.2 est chargée, au sein du département « Services logistiques » (LS) de l'OIB, de la gestion de toutes les activités liées au transport et à la mobilité (voitures de service, chauffeurs, politique de mobilité du personnel), de l'achat et de la maintenance des fournitures et des équipements d'espace de travail, ainsi que des déménagements et de la gestion de l'inventaire et de l'entrepôt logistique. Basée à Bruxelles, l'unité, qui compte environ 130 membres du personnel, est structurée en quatre secteurs :

- Transports (voitures officielles, chauffeurs, mobilité du personnel)
- Logistique
- Inventaire
- Passation de marché & IT

Notre unité comprend également une équipe de coordination et de suivi des projets immobiliers, dont vous serez membre. L'objectif est de suivre les projets immobiliers de la Commission européenne en ce qui concerne les activités et les infrastructures liées à la logistique, et de les coordonner avec les autres acteurs de l'OIB et de la DG, ainsi qu'avec les parties prenantes externes, pour l'ensemble du service LS.

NOUS PROPOSONS

OIB LS2 cherche à engager un(e) assistant en gestion de projets très motivé(e) et dynamique, qui sera chargé(e) du suivi des projets immobiliers pour les installations de restauration et pour les différents services logistiques (mobilier, signalétique, etc.). Le poste proposé fait partie d'une cellule de contact unique au sein du service LS pour la coordination et le suivi des projets immobiliers. Il



comprend également l'analyse de certaines questions techniques concernant principalement les installations de restauration (cantines et cafétérias) et la coordination avec les propriétaires et les principales parties prenantes du projet.

NOUS RECHERCHONS

Nous recherchons un(e) assistant(e) en gestion de projet immobiliers pour les activités logistiques qui répond aux critères de sélection suivants :

1. REQUIS

- Diplôme en gestion de projet, en management ou dans un domaine technique en rapport avec la fonction.
- 3 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de projets d'infrastructures.

2. Souhaité

- Une expérience en matière d'installation de restauration.
- Bonne connaissance des outils de gestion de projet.

3. Qualités personnelles requises et évaluées au cours de l'entretien

- La capacité de définir et de formaliser les procédures et les indicateurs clés de performance serait un atout.
- Esprit dynamique et enthousiaste afin de travailler à la coordination des projets d'infrastructure liés à la logistique, notamment les installations de restauration.

4. Langues

- La connaissance du français et/ou de l'anglais constitue un avantage.

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Vous devez envoyer vos documents dans un seul pdf dans l'ordre suivant :

1. Votre CV 2. Une lettre de motivation 3. Le formulaire de candidature dûment complété.

Veuillez envoyer ces documents avant la date limite de publication à OIB-VACANCIES@ec.europa.eu en indiquant la référence de sélection OIB/COM/2025/1360 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler ?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté en tant qu'agent temporaire auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants:

Critères généraux:

- Être citoyen d'un État membre de l'UE et jouir de tous vos droits en tant que citoyen;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.

Qualifications:

Pour être recruté à ce poste, vous devez avoir au moins

- soit un niveau d'enseignement supérieur attesté par un diplôme,
- soit un niveau d'enseignement secondaire attesté par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur, et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés. Les candidats devront en outre fournir, avant le recrutement, les documents attestant des critères d'éligibilité (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).

Langues:

- avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE¹
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)² d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

¹ Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

² Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



➤ **Quelles sont les étapes de sélection ?**

Le poste a fait l'objet d'une publication interne à la Commission, interinstitutionnelle, et a été porté à la connaissance des lauréats de concours.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires d'autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires. Ce n'est que dans le cas où aucun candidat approprié ne peut être trouvé parmi les catégories susmentionnées que le présent avis de vacance est publié et ouvert à d'autres candidats³.

Le panel de sélection choisira un nombre limité de candidats pour un entretien, sur la base du CV et de la lettre de motivation qu'ils ont soumis. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, **seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.**

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français et en anglais.

2. Recrutement

Le candidat sélectionné pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission.

➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu de travail sera à **Bruxelles**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent temporaires en vertu 2(b) [du Régime Applicable aux autres Agents](#), dans le groupe de fonctions AST.**

³ Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux habituels (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).



Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2013\)8970 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

La durée du **1^{er} contrat sera de 1 à 3 ans**. Le contrat pourra ensuite être prolongé une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service. La durée de la prolongation sera définie selon les règles générales applicables à ce moment-là, conformément à la [décision C\(2013\)9049 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et d'utilisation des agents temporaires.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).

Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.